

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 SEPTEMBRE 2023**

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 09 de présents : 08 de votants : 08 date de convocation : 07/09/2023

L'an deux mil vingt-trois le quatorze septembre à dix-huit heures trente les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, après convocation légale, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

Sont présents : ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, LEROY Pierre, CAMUS Michel, SENNERY Pierre, POINSONNET Bertrand, JALADE Véronique, CHARDRONNET Luc

Absents représentés : /

Absent non représenté : Pascale KOLLER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. JALADE Véronique est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : FINANCES

**DIAGNOSTICS IMMOBILIERS APPARTEMENT COMMUNAL
REZ DE CHAUSSEE - PUY CHALVIN**

Choix du prestataire

Rapporteur : Estelle ARNAUD

Considérant l'obligation de faire réaliser un ensemble de diagnostics immobiliers pour louer un appartement ;

Considérant la mise en location d'un appartement communal dans l'ancienne école de Puy Chalvin, suite au départ de son ancien locataire ;

Considérant que les diagnostics doivent être réalisés par un diagnostiqueur certifié ;

Le diagnostic comprend, pour les deux appartements :

- Diagnostic de performance énergétique (DPE),
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP),
- Diagnostic amiante des parties privatives,
- Mesurage,
- État des risques naturels et technologiques.

Pour la réalisation de ces diagnostics, plusieurs prestataires ont été consultés.

Lecture est faite de l'analyse ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de retenir le devis de Diagnostics immobiliers Chancel à 283,33€HT soit 340€ TTC.

Autorise Mme le Maire à régler la dépense.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture

Le 18 septembre 2023

De la publication le 18 septembre 2023

Fait à Puy Saint André le 14 septembre 2023

Le Maire

Estelle ARNAUD

